



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 15/07/26 par Monsieur Jérôme VALENCIAN, son Maire en exercice.

11 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du conseil municipal du 15/06/26
- Droit de préemption sur les ventes (logement communal, renouvellement de bail...)
- Renouvellement bail de l'ESF pour la location du local communal
- Détermination du nombre d'Adjointes
- Autorisation de subdélégation par la SEML Aragnouet Piau Engaly pour l'exercice d'activités durant la saison estivale
- Autorisation de subdélégation à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour l'exploitation du jardin des neiges
- Autorisation de subdélégation à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour la réalisation d'une activité de restauration
- Approbation des tarifs remontées mécaniques hiver 2026/2027
- Attribution des subventions aux associations
- Clôture des régies de recettes cantine scolaire, périscolaire et crèche Gribouille
- Possibilité de prélèvement automatique pour la cantine scolaire, le périscolaire et la crèche Gribouille
- Demande d'autorisation de travaux de restauration sur les deux statues de la Vierge à l'Enfant auprès de la DRAC
- Demande de subvention pour la restauration des deux statues de la Vierge à l'Enfant
- Convention de gestion de service pour la crèche Gribouille avec la Communauté de Communes Aure Louron
- Avenant à la convention de servitude avec le RTE pour le débouement des lignes haute tension
- Convention avec l'ARCAL pour des représentations théâtrales
- Attribution du marché public pour l'achat d'engins de déneigement
- Attribution du marché public pour l'aménagement de la traversée d'Eget Village
- Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi d'ingénieur
- Questions diverses

Début de la séance : 17 h

Fin de la séance 22 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
VALENCIAN Jérôme	X			
FOUGA Sabine	X			
PEMEJA Fabrice	X			
CAUCHET Pierre	X			
SPITTERI Philippe	X			
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
SAJOUS Héloïse	X			
SOUILLER Jean Pierre			X	
GAILLABAUD David	X			
DEDIEU Valérie	X			

Déroulement de la séance

Mme Héloïse SAJOUS est nommée secrétaire de séance.

DL/105-07-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 15/06/26

Le conseil municipal avec 7 voix pour (Mme CASTET et M. GAILLABAUD ne participent pas au vote en raison de leur absence lors de cette réunion) approuve le procès-verbal de la séance du 15/06/26

DL/106-07-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Consorts CASTET maison et terrain à Fabian
- CASTAGNE Roger et Giselle local d'activités à Piau Engaly
- GUIBERT René résidence Cantoural

DL/109-07-26 Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de nommer 3 adjoints. Mme ALBERT a déposé sa démission de cette fonction auprès du Préfet pour raisons personnelles et reste conseiller municipal. Monsieur Le Maire rappelle également que ce 3ème adjoint avait été nommé

principalement pour assurer la gestion de Radio Vallée d'Aure dont la présidence est revenue à la commune d'Aragnouet et propose au conseil municipal de rester sur deux adjoints.

Monsieur Le Maire précise que l'enveloppe des indemnités qui était versée aux 4 élus concernés, n'est pas répartie entre les 3 élus restants.

Adopté à l'unanimité.

DL/110-07-26 Autorisation donnée à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour subdéléguer à un prestataire la réalisation des activités d'été

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de délégation de service public signé avec la SEML Aragnouet Piau Engaly prévoit l'autorisation à cette dernière de subdéléguer des activités qui lui incombent. Cependant, cette possibilité est soumise à l'autorisation expresse du délégant, la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la SEML à déléguer la réalisation des activités à un prestataire du 01/07/26 au 31/12/26 pour un montant de redevance à 500 € pour la période.

Mme SAJOUS indique que ce prestataire peut également proposer des activités hors saison estivale et que cette période pourrait être étendue.

Après discussion, le conseil municipal décide pour l'avenir d'autoriser la subdélégation du 1er novembre au 4 avril 2027 et du 05 avril au 31 octobre 2027.

DL/111-07-26 Autorisation donnée à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour subdéléguer à l'ESF l'exploitation du jardin des neiges

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que fil neige du jardin des neiges est affermé à la SEML au même titre que l'ensemble des remontées mécaniques. Son exploitation est néanmoins assurée par l'ESF et la SEML est en charge de sa maintenance.

Après discussion, le conseil municipal autorise la SEML à subdéléguer la gestion du jardin des neiges à l'ESF pour une redevance annuelle de 5 000 € indexée sur l'indice du coût à la construction.

A ce propos, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une réunion qui s'est tenue avec le directeur de l'ESF durant laquelle il a été convenu d'un partenariat. Ce partenariat consiste en l'accord par l'ESF d'investir avec la commune sur le secteur "débutants" du domaine skiable. Cet investissement consisterait en la création et la pose d'une signalétique et de figurines. D'autre part, un groupe de travail sera créé pour réfléchir aux stratégies d'aménagement du domaine skiable ainsi qu'un comité de pilotage pour le développement d'un produit "enfance". Pour ce projet, la commune s'engage à prendre en charge la réalisation (construction, terrassement de la zone du jardin des neiges...) et l'ESF s'engage à investir dans un équipement de remontée mécanique de type "tapis".

Mme SAJOUS indique que le projet d'acquisition d'un tapis a souvent été évoqué dans les réunions de l'ESF et qu'elle fait partie du groupe de moniteurs qui sont d'accord. Cependant, ce projet n'a jusqu'alors pas abouti.

DL/112-07-26 Autorisation donnée à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour subdéléguer la gestion et l'exploitation des activités de restauration

Sur le même fondement juridique que les précédentes autorisations, le conseil municipal autorise la SEML à déléguer ces activités du 04 juin au 04 octobre 2026 pour une redevance de 125 € sur la période.

DL/113-07-26 Approbation des tarifs remontées mécaniques hiver 2026/2027

Le quorum étant réuni à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer. Toutefois, dans le respect de l'article L 2131-11 du CGCT, 6 administrateurs de la SEML Aragnouet Piau Engaly n'ont formulé aucune observation pendant la phase de discussion et ont pris le soin de sortir de la salle du conseil municipal préalablement au vote.

Ainsi, avec 3 voix (Mme DEDIEU, Mme CASTET, M. GAILLABAUD) il est décidé de fixer le tarif "Zone Nordique" à 12 € et demander à la SEML Aragnouet Piau Engaly de lui apporter les éléments de réponse concernant le tarif court séjour qui correspond au tarif journée multiplié par le nombre de jours.

DL/114-07-26 Attribution des subventions aux associations

Approbé le 21/08/26



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026

Subventions Communales	Réglé 2023	Réglé 2024	Réglé 2025	Proposition 2026
SEMI - Animation été	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
AGEF Ecole année scolaire	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Annalee laïque	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
COS (Annuelle Fonctionnement Ecole Rugby)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Valorisation Neouvelle (Annuelle)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Groupeement pastoral	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Gaite Auroise /	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Société Classe	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Ski Club annuelle	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €

Subventions Communales	Réglé 2023	Réglé 2024	Réglé 2025	Proposition 2026
Snow Board Club	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Derby		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Team No Mazout	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Comité des Fêtes	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Association animation Egetime	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Chorale	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Arcal	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Association Saint Jacques de Compostelle	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Festival petites églises (Templiers)	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sauvegarde Valorisation Verges d'Aure	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sapeurs Pompiers - Budget		1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
FNACA	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Personnel communal annuelle	1 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Fabio thèque annuelle	500,00 €	700,00 €	800,00 €	800,00 €
Club Amitié St Lary			100,00 €	100,00 €
Radio Vallée d'Aure			12 500,00 €	12 500,00 €
Collège Maréchal Poch Airreau Echange avec la Mongolie				100 € par élève X 10

DL/115-07-26 Clôture des régies de recettes pour la cantine, l'accueil périscolaire et la crèche Gribouille

Afin de simplifier le recouvrement des recettes, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'effectuer ce recouvrement par prélèvement automatique ou virement bancaire dès la prochaine rentrée scolaire. En conséquence, il y a lieu de clôturer les régies de recettes pour la cantine, l'accueil périscolaire et la crèche Gribouille.

DL/116-07-26 Demande d'autorisation de travaux de restauration des statues de la Vierge à l'Enfant du Plan et de Fabian

Monseigneur Le Maire expose au conseil municipal qu'après la visite de Mme La Conservatrice des Antiquités et Œuvres d'Art du Département, il a été constaté que ces deux statues nécessitaient des travaux de restauration. Considérant l'intérêt général de conserver ce patrimoine communal en bon état, le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'autorisation de réaliser des travaux de conservation auprès de la Direction Générale de la Culture.

DL/117-07-26 Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration des statues de la Vierge à l'Enfant

En continuité des travaux de restauration, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière de 3 179,40 € pour la restauration de ces statues dont le montant s'élève à 4 542 € TTC.

DL/118-07-26 Convention de gestion de service relative à la mise en œuvre de la compétence action sociale de l'intérêt communautaire pour la micro crèche de Fabian

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la convention susmentionnée prévoit dans son article 6 que l'une des parties fait part de son souhait de renouveler la convention au plus tard un mois avant son expiration.

La commune a adressé un courrier à la CCAL faisant part de son souhait de renouveler cette convention. Cependant, la CCAL a adressé un courrier en réponse stipulant que cette modification ne permettrait pas le versement de la subvention pour le 1^{er} trimestre 2026, car cette période ne serait plus couverte par la convention. Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de reporter cette délibération, car il souhaite s'en entretenir avec le président de la CCAL. Accepté à l'unanimité.

DL/118 et 119-07-26 convention avec le RTE et déboisement ligne électrique

Dans le cadre de la modification de l'implantation d'un pylône de la future ligne 63 000 Volts, RTE propose une convention avec la commune qui prévoit un dédommagement d'un montant de 265 €. Accepté à l'unanimité.

Dans l'optique de la construction de la future ligne 63 000 Volts, RTE indique à la commune qu'il lui est nécessaire de procéder à une coupe de bois sur la parcelle indivise avec la commune de Cadeilhan Trachère section C 236 et propose une indemnité de 425 €. Pour la parcelle communale B 279, également impactée, RTE propose le versement d'une indemnité de 61 €. Accepté à l'unanimité.

DL/120-07-26 Convention avec l'ARCAL pour une représentation théâtrale sur la commune

L'ARCAL propose à la commune une convention pour réaliser une représentation théâtrale. Le montant de cette prestation s'élève à 600 €.

Mme FOUGA indique que la commune n'a pas vocation à faire de l'animation ; cette dernière dispose d'associations qui pourraient s'en charger. En outre, Mme FOUGA trouve que le montant est élevé pour un seul spectacle. Elle propose que pour l'avenir, le conseil municipal discute, en amont de la séance du conseil municipal, de la mise en œuvre et du choix du type de spectacle.

M. PEMEJA indique que ce type d'animation pourrait être porté par le comité des fêtes quitte à lui augmenter la subvention communale.

Monsieur Le Maire indique que suivant l'intérêt d'une telle manifestation pour la population, il pourra être envisagé d'augmenter la subvention communale versée à l'ARCAL.

Mme SAJOUS souligne que le spectacle proposé l'an dernier était très professionnel et de qualité.

M. GAUCHET indique que l'association doit faire face à des dépenses conséquentes, comme notamment la prestation d'un metteur en scène.

Après discussion, le conseil municipal, avec 8 voix et 1 abstention (Mme FOUGA) approuve le montant de la participation de 600 € et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

DL/121-07-26 Attribution du marché acquisition de deux tracteurs de montage

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'acquiescer deux tracteurs de montage que la collectivité pourrait utiliser pour les opérations de déneigement durant l'hiver, de débroussaillage durant le printemps ainsi que d'autres opérations nécessaires à l'entretien du domaine public et privé de la commune.

A cet effet, un marché d'appel d'offres ouvert a été lancé et deux offres sont parvenues : l'une de AGRIVISION et l'autre d'EUROMAGRI. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres et propose au conseil municipal de retenir l'offre d'EUROMAGRI pour un montant total de 501 120 € TTC.

Le conseil municipal avec 8 voix (Monsieur Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote) approuve la proposition de la commission d'appel d'offres.

DL/122-07-26 Attribution du marché de travaux de l'aménagement de la traversée du hameau d'Eget Cité

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à des travaux d'aménagement à Eget Cité suite à la crue torrentielle survenue en septembre 2024.

Aussi, un marché public sous forme de procédure adaptée a été lancé et deux entreprises ont fait parvenir une offre : COLAS France et SPIE BATIGNOLLES MALET SA. La commission des MAPA s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres et propose au conseil municipal de retenir l'offre de COLAS qui après mise au point du marché afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire prévue, s'élève à 274 400 € HT auxquels s'ajoute le montant de la maîtrise d'œuvre de 12 896 € HT. La totalité du marché s'élève à 287 296 € HT.

Le conseil municipal avec 8 voix (Monsieur Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote) attribue le marché à l'entreprise COLAS.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026

DL/123-07-26 Création d'emploi dans le cadre d'emploi des ingénieurs et DL/124-07-26 Modification du tableau des emplois

Monsieur Le Maire expose que compte tenu des projets que le conseil municipal envisage de réaliser et malgré la délégation du suivi des travaux donnée au 1^{er} adjoint, il apparaît nécessaire de recruter un directeur des services techniques. En outre, cette création nécessite la modification du tableau des emplois. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un emploi d'ingénieur et la modification du tableau des effectifs.

DL/125-07-26 Achat à Mme Léa SAUGUET d'un ensemble de literie matelas et sommier

Monsieur Le Maire expose que Mme SAUGUET, salariée de la SEMI Aragnouet Piau Engaly et locataire d'un appartement communal, cesse ses fonctions le 31/08/26 et propose à la collectivité d'acquérir son ensemble de literie pour un montant de 70 €.

Après discussion et considérant l'intérêt pour la commune de proposer des logements communaux meublés pour accueillir le personnel saisonnier, approuve à l'unanimité, la proposition de Mme SAUGUET.

DL/126-07-26 Demande au conseil départemental d'une aide financière pour l'aménagement d'un point information à la Mairie

Monsieur Le Maire rappelle ce projet qui vise à améliorer l'accueil des visiteurs à l'entrée de la commune et à renforcer la mise en tourisme du territoire communal. Le montant de cet aménagement est estimé à 91 844 € HT et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter du département une aide financière la plus élevée possible.

Adopté à l'unanimité.

DL/128-07-26 Nomination d'un correspondant incendie et secours

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu en Mairie, le Chef du pôle des territoires du SDIS 65 et le chef du centre de secours de la commune. Au cours de cette rencontre, il a été évoqué la nécessité de nommer un correspondant incendie et secours. Après discussion, Mme CASTET est nommée correspondante incendie et secours, titulaire et Mme FOUGA, suppléante.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de réaliser les travaux suivants :

Réparation de la toiture et du mécanisme des cloches de l'église d'Aragnouet, réalisation de la peinture extérieure de l'église de Fabian, réalisation de la peinture extérieure de la façade de la Mairie et des bâtiments du pôle enfance.

Une coupe de bois suite aux tempêtes successives sera réalisée sur le site de La Coueou.

Ces travaux seront réalisés au printemps afin de permettre à la collectivité de solliciter des aides financières. Monsieur Le Maire précise que les dossiers de demande d'aide financière doivent être déposés avant la réalisation des travaux sous peine d'être refusés.

LE MAIRE
Jérôme VALENCIAN.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Héloïse SAJOUS.